

LÉGATION DE SUISSE
WASHINGTON 8, D. C.

Bo/mb

Le 13 avril 1953.

15

Très confidentielNov; 17 avril 1953 (f 46)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Faisant suite à ma communication par la voie rapide, j'ai l'honneur de porter ci-après à votre connaissance des détails complémentaires sur le sondage dont je fus l'objet, le samedi 11 avril, de la part du Département d'Etat au sujet d'une nouvelle mission à confier éventuellement à la Suisse en Corée.

Après m'avoir invité, au début de l'après-midi à me tenir prêt à me rendre au Département d'Etat, sur nouvelle convocation, dans un délai de deux heures, le fonctionnaire chargé des affaires d'Extrême-Orient, M. Johnson, est venu lui-même à mon domicile tout à la fin de l'après-midi. Je l'ai reçu avec M. Boissier et notre entretien a duré plus d'une heure. Vous en connaissez l'essentiel, mais je vais vous en faire la relation complète, en vous priant de m'excuser si cela m'entraîne à répéter parfois ce que je vous ai déjà télégraphié.

M. Johnson a tenu à marquer dès le début que sa visite n'avait aucun caractère officiel, et que son seul propos était de m'informer à titre strictement confidentiel de l'intention du Département d'Etat de mentionner la Suisse dans une lettre que le gouvernement américain se proposait d'adresser incessamment au chef du gouvernement communiste chinois. Bien que l'envoi même de la lettre ne fût pas encore chose décidée, le Département d'Etat désirait nous mettre au courant dès maintenant de son projet. Notons que sa visite à la Légation, à une heure plus tardive que celle qui avait été prévue pour ma convocation au Département d'Etat, semble confirmer que la question était encore au stade des discussions.

Dans sa lettre à Chou en Lai, le gouvernement américain donnerait son accord pour que des officiers de liaison des deux belligérants se rencontrent afin de discuter des conditions dans lesquelles se réuniraient les délégations chargées de reprendre les pourparlers d'armistice. Il noterait qu'il avait espéré que le gou-

A Monsieur le Conseiller fédéral
Max Petitpierre
Chef du Département Politique Fédéral
B e r n e



vernement communiste chinois formulerait des propositions concrètes, susceptibles de servir de base aux dits pourparlers. Comme celui-ci ne l'a pas fait, le gouvernement américain entend présumer qu'il les présenterait à la reprise des négociations à Punmanjo. Quant au "pays neutre" auquel Chou en Lai a proposé, sans plus de précisions, que fussent remis les prisonniers de guerre non désireux d'être rapatriés, le gouvernement américain suggérerait que ce fût un pays "tel que la Suisse" ("such as Switzerland"). Cette suggestion aura peut-être pour effet de provoquer une contre proposition de la part des communistes. Si elle est raisonnable et fait mention par exemple de l'Inde, le gouvernement américain l'examinera dans un esprit conciliant, mais si au contraire elle met en avant le nom d'un pays comme la Pologne ou la Tchécoslovaquie, elle éclairerait les Américains sur les intentions des communistes et serait évidemment rejetée.

J'ouvre ici une parenthèse pour préciser un point sur lequel je ne voudrais pas laisser se créer un malentendu : la mention de notre pays dans la lettre du gouvernement américain ne devrait pas être interprétée comme une manœuvre destinée à forcer les communistes à sortir de leur mutisme. Elle aura peut-être cet effet, et cette possibilité a sûrement été prise en considération. Mais elle traduit avant tout le désir sincère de voir le règlement de cet important et délicat problème des prisonniers confié à la Suisse, jugée par les Américains comme étant le pays le plus qualifié pour assumer cette mission. M. Johnson a convenu que d'autres pays, comme l'Inde, pourraient sans doute l'entreprendre, mais il a ajouté avec beaucoup de conviction qu'aucun autre n'inspirerait au gouvernement américain la même confiance que la Suisse, dont l'expérience et le sens humanitaire sont universellement reconnus.

Selon les déclarations de M. Johnson, le problème se poserait - dans ses très grandes lignes - de la façon suivante (la numérotation est de moi, pour plus de clarté) :

1. Les prisonniers de guerre, aux mains des Nations Unies, non désireux d'être rapatriés, se montent à environ 35,000 Coréens et 14,000 Chinois.

2. Le Département d'Etat a des raisons de penser que les Coréens pourraient être libérés sur place, sans difficultés, après la signature de l'armistice. Il fonde cet optimisme sur le fait que les communistes ne se sont jamais intéressés spécialement aux sujets coréens et qu'en diverses circonstances ils se sont abstenus de se montrer intransigeants dans le règlement de problèmes les concernant.

3. La responsabilité du pays neutre se trouverait donc, vraisemblablement, réduite au sort des 14 000 Chinois.

4. Tous les prisonniers confiés à la garde du pays neutre seraient rassemblés en un seul camp - ils se trouvent actuellement répartis en plusieurs camps - , qui serait sans doute installé dans une île.

5. Pour les approvisionnements en vivres ou médicaments, comme pour les moyens de transport, le pays neutre pourrait compter, avec l'approbation des communistes, sur les stocks et les ressources des Nations Unies, c'est-à-dire des Américains, qui s'efforceraient de faciliter sa mission.

6. Quant à l'importance du personnel dont le pays neutre aurait besoin pour remplir sa mission, M. Johnson ne disposait pas des renseignements nécessaires pour répondre aux questions que je lui ai posées. Il va chercher à se les procurer et me les donnera aussi vite que possible. Je lui ai demandé de m'indiquer : a) le nombre des hommes actuellement affectés à la garde des prisonniers en question; b) le nombre qui, de l'avis de leurs experts, devrait être retenu, lorsque tous les prisonniers seraient rassemblés dans le même camp, à la fois dans l'hypothèse où il n'y aurait plus que 14 000 Chinois, et dans celle où il faudrait compter aussi avec les 35 000 Coréens.

7. Le personnel devrait être exclusivement militaire et placé sous le commandement d'un officier supérieur du rang de lieutenant-colonel ou colonel. Cette exigence exclut l'intervention du Comité international de la Croix-Rouge, d'après ce qu'a tenu à préciser M. Johnson.

8. Les communistes auraient la possibilité, comme cela leur a déjà été offert, de se rendre dans le camp pour y interroger, sous le contrôle des représentants du pays neutre, les prisonniers et leur présenter les arguments qui, selon les communistes, devraient les convaincre d'accepter leur rapatriement.

9. Les prisonniers définitivement considérés comme non désireux d'être rapatriés, devront être installés dans les pays qui se seront déclarés disposés à les accepter. M. Johnson pense que la tâche de négocier avec les pays intéressés ces installations incombera au pays neutre. Mais cette question n'a pas été approfondie encore et il me semble que d'autres solutions pourraient sans doute être trouvées : le concours d'institutions spécialisées ou d'une commission ad hoc nommée par les Nations Unies devrait pouvoir être obtenu.

10. M. Johnson a reconnu avec moi qu'il serait peu raisonnable de minimiser les problèmes que posera au pays neutre l'accomplissement d'une pareille mission. Cela dit, il a souligné que la situation des prisonniers non désireux d'être rapatriés ne pouvait se comparer à celle des prisonniers de guerre ordinaires qui ont fomenté les troubles dont vous vous souvenez: ils ont remis leur sort entre les mains de leur ex-ennemi et il semble qu'on puisse s'attendre de leur part à un minimum de coopération. Malgré cela, il faudrait évidemment être prêt au pire, et non pas s'organiser en fonction de la situation la plus facile.

11. En réponse à une question que je lui ai posée, M. Johnson m'a dit que cette nouvelle mission se déroulerait sans doute de façon parallèle à celle de la Commission de surveillance des nations neutres en Corée - chacune entrant en activité après la signature de l'armistice -, de sorte que nous ne pourrions espérer d'utiliser, même temporairement, pour la garde des prisonniers, les effectifs qui seront affectés à la Commission de surveillance.

12. Interrogé sur la question de savoir si le Département d'Etat était décidé à faire mention de la Suisse dans sa lettre à Chou en Lai, ou s'il cherchait auparavant à nous consulter à ce sujet, M. Johnson n'a pas été très catégorique dans sa réponse. Mais il m'a laissé entendre que le Département d'Etat était très désireux d'aller de l'avant dans le sens indiqué, tout en soulignant qu'évidemment il serait plus heureux s'il savait que nous étions d'accord. Je n'ai pu, bien entendu, lui donner cette assurance. Mais comme l'intention du Département d'Etat n'était pas de proposer la Suisse comme pays neutre, mais seulement de suggérer que ledit pays neutre soit un pays "tel que la Suisse", c'est-à-dire un pays ayant les qualités reconnues à la Suisse, je ne pouvais pas m'élever non plus contre une citation qui devait avoir en quelque sorte une valeur symbolique: c'eût été dénier les qualités qu'on prêtait à notre pays.

13. A la fin de sa visite, M. Johnson m'a déclaré que le Département d'Etat n'avait naturellement aucune objection à ce que j'en communique l'objet à mon gouvernement. Mais il ne s'attend pas à une réponse et il a insisté pour que ces informations soient considérées comme tout à fait confidentielles.

Monsieur le Conseiller fédéral, dire que c'est là une grosse affaire et que les problèmes qu'elle pose, dans plusieurs domaines, sont considérables, est bien banal. Je n'essaierai même pas de définir les difficultés auxquelles cette mission pourrait se heurter : celles qui me viendraient à l'esprit, vous y aurez songé déjà. Et en plus des complications dans l'ordre prévisible, il y a toutes celles qui sont imprévisibles et sur lesquelles l'imagination pourrait s'exercer pendant de longs jours.

Je comprendrais donc toutes les hésitations que l'on peut, que l'on doit avoir, et en tout cas le délai que l'on voudrait se réserver pour étudier à fond une proposition de cette envergure - pour autant que les belligérants se mettent d'accord pour l'adresser au Conseil fédéral - et en mesurer tous les avantages et désavantages. Mais le voeu que je voudrais me permettre d'exprimer, au lendemain de ce premier sondage du Département d'Etat, c'est que la position que nous pourrions être amenés à prendre ne soit pas d'emblée négative.

Même si un examen plus approfondi devait nous obliger, ultérieurement, à décliner la mission en question, je souhaiterais que notre première réaction fût celle d'un pays, qui, après avoir si éloquemment et si souvent affirmé par votre bouche son sens de la solidarité, ne refuse pas sa collaboration dans une circonstance pareille.

Je sais que nous ne cherchons pas à gagner des adeptes à notre politique de neutralité; nous la poursuivons, sans bruit et sans éclat, parce que c'est notre tradition fondamentale, parce que nous sommes fermement convaincus qu'ainsi l'indépendance de notre pays et ses intérêts se trouvent le mieux défendus, et cela nous suffit. Mais au moment où, pour la première fois à ma connaissance, on ferait appel à notre pays pour sortir d'une impasse et trouver une issue qui mènerait de la guerre à la paix, nous ne pouvons nous empêcher de songer à la consécration que recevrait notre neutralité devant l'opinion publique mondiale si la Suisse pouvait assumer cette mission. Ceux qui, ici comme ailleurs, ne comprennent pas encore notre statut spécial ou le conçoivent mal, en veraient mieux la légitimité et l'utilité pour les autres pays. Cela évidemment ne justifierait pas n'importe quels sacrifices, mais permettrait sans doute d'en envisager d'importants dans l'ordre matériel.

N'est-il pas remarquable qu'au moment où les belligérants cherchent un pays vraiment neutre - et non seulement neutre dans le conflit coréen, selon l'acceptation du projet de convention d'armistice - ils ne trouvent guère que la Suisse vers laquelle se tourner ? Quand le nom de l'Inde a été prononcé dans notre entretien, M. Johnson a lui-même relevé qu'elle ne pouvait être considérée comme tout à fait neutre puisqu'elle avait fourni aux Nations Unies une contribution sanitaire. Et c'est ainsi que l'on s'aperçoit que la neutralité si souvent décriée est, à l'état pur, une notion politique rarissime que cultive seule la Suisse.

Pour ramener la question aux limites du pays de ma résidence, je dirais qu'aux Etats-Unis notre crédit s'en ressentirait très favorablement si nous pouvions ne pas opposer un refus à la question qui nous serait posée et si nous marquions à tout le moins le désir de faire tout notre possible pour contribuer à la solution du problème.

Quant à partager les responsabilités de la mission envisagée avec des pays asiatiques, peut-être pourrait-on trouver une formule qui, sans mettre plusieurs pays sur le même pied - ce qui diminuerait sérieusement le bénéfice moral qu'en retirerait la Suisse, tout en laissant à sa charge une part encore considérable de soucis et de frais - faciliterait néanmoins la tâche des représentants de notre pays et leur contact avec des hommes de races si différentes. Je pense notamment au cas où, après s'être mis d'accord pour désigner la Suisse, chacun des belligérants ferait appel à un pays de son choix pour l'assister dans l'accomplissement matériel de sa mission. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Pour ne pas allonger cette lettre, que je désire vous faire parvenir sans délai, je me permettrai de consigner dans une autre communication les remarques que me fit encore M. Johnson sur les chances d'un rapide armistice en Corée.

Il va de soi que je porterai immédiatement à votre connaissance par la voie rapide tout nouveau renseignement qui me parviendra sur cette affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Ruggmann